

réveiller quelque temps après avec un autre budget destiné à compenser l'échec des précédents.

Et depuis, le récent projet de loi C-259 n'est pas encore adopté, et l'honorable ministre des Finances veut qu'on l'amende. Je comprends la chose, car non seulement ce bill, dans sa forme actuelle est loin d'être acceptable, mais même avec les amendements proposés par l'honorable ministre des Finances, les coopératives, par exemple, ne seront pas plus avancées qu'elles ne l'étaient avant les amendements.

Monsieur le président, cela montre comment ce bill ne réglera pas le problème actuel, puisque le ministre lui-même consent à réduire la surtaxe de 3 p. 100 et de 7 p. 100 sur l'impôt des particuliers et des corporations.

Monsieur le président, voilà un exemple de ce que je qualifie de tripotage administratif des impôts de nos concitoyens, ce qui, en réalité, ne rime à rien, ce dont je n'ai pas eu le temps de traiter cet après-midi. Voilà pourquoi je prends à nouveau la parole.

J'aimerais surtout insister sur le fait que le gouvernement a deux sources de financement: les impôts des contribuables, qui augmentent d'année en année, et les emprunts qu'il contracte à l'étranger. C'est ainsi qu'il finance ses dépenses administratives, suivant l'ordre de ses priorités.

Or, il s'avère que les impôts continuent à s'accroître d'une année à l'autre. Le gouvernement dira que c'est normal, puisque ses dépenses augmentent aussi. Mais étant donné que les contribuables canadiens sont incapables, par leurs revenus, par leurs seuls impôts, de combler toutes les dépenses administratives du gouvernement, ce dernier est donc obligé, depuis des dizaines, des vingtaines et des centaines d'années, disons depuis 1867 tout au moins, d'aller emprunter de l'argent chez les étrangers pour financer notre pays. Ce qui fait, si je cite cette brochure *Où va l'argent de vos impôts?*, qu'on en arrive au résultat suivant:

• (9.30 p.m.)

La dette publique du Canada s'élevait à \$38 milliards en octobre 1970 et le ministre des Finances prévoit des emprunts de 1 milliard 900 millions de dollars en 1971-1972. Ces emprunts permettront de couvrir un déficit de \$600 millions prévu pour l'année budgétaire et des décaissements nets de un milliard 300 millions de dollars consacrés à des dépenses non-budgétaires comme la construction de logements, le transport et les prêts aux pays en voie de développement.

Notons en passant que le gouvernement avoue que l'argent qu'il prête aux autres pays, à un faible taux d'intérêt, est de l'argent qu'il a lui-même emprunté d'autres pays à un taux élevé. De toute façon, là n'est pas la question. Au fait, en ce moment, le gouvernement prévoit un déficit de 600 millions de dollars et il lui sera nécessaire d'emprunter un milliard 900 millions de dollars. Ce déficit doit être comblé d'une façon ou d'une autre. Le gouvernement emprunte des étrangers.

Par ailleurs, pour payer ses dépenses non budgétaires, il dit qu'il empruntera de l'étranger un milliard 900 millions de dollars. Les deux donnent: un milliard 900 millions de dollars, plus 600 millions, c'est-à-dire qu'on atteint maintenant les 2 milliards 500 millions. Ce sont des dettes, des emprunts que l'on contracte, cette année, pour l'année financière 1971-1972.

Selon les prévisions budgétaires faites la semaine dernière, cette dette va encore s'accroître de tout près d'un milliard. Nous arrivons à tout près de trois milliards, en ce moment. La dette était déjà de 38 milliards de dollars. Le

[M. Fortin.]

service de la dette, soit le paiement des intérêts et l'amortissement du capital sur la dette publique, coûtera un milliard 995 millions de dollars en 1971-1972, ou, en d'autres termes, 14c. par dollar que l'on verse au gouvernement fédéral. Voilà ce qui est écrit dans la brochure du gouvernement.

Monsieur le président, je dirais que c'est de la pure démagogie, d'une certaine façon. C'est une farce monumentale. Voilà de quelle façon nous sommes administrés. D'une part, les contribuables canadiens sont déjà endettés jusqu'au cou et surtaxés; d'autre part, le gouvernement voit ses dépenses s'accroître. On augmente les emprunts, ce qui fait que, pour payer les intérêts sur ses dettes, le gouvernement se retourne sur les contribuables, augmente les impôts pour payer ces emprunts et l'intérêt, ce qui fait qu'actuellement, sans compter le déficit prévu de deux milliards 500 millions, on perd 14c. par dollar d'impôt.

Monsieur le président, voilà la preuve la plus accablante que le revenu des Canadiens, au total, est grevé par la dette publique accumulée par les gouvernements successifs, tant conservateurs progressistes que libéraux. Cela montre que le facteur le plus inflationniste est celui de l'endettement progressif des gouvernements. On parle d'endettement du gouvernement fédéral, mais on pourrait parler de l'endettement des provinces, des municipalités et des commissions scolaires. Et les contribuables doivent, par leurs taxes, payer l'intérêt et le capital de ces dettes, autant au niveau municipal qu'au niveau de la commission scolaire, de la province ou du pays, ce qui fait que, finalement, les contribuables canadiens sont découragés de payer parce qu'ils n'en finissent plus.

Il serait pourtant si simple d'assurer le financement du développement de notre pays en se servant des institutions financières dont nous disposons, comme la Banque du Canada, ce qui représenterait autant d'économie pour les contribuables canadiens.

On dira que c'est là la solution miracle, la solution stupide des créditistes. Mais il n'est pas prouvé que le système actuel n'est pas stupide. Au fait, il est inflationniste, alors que ne l'est pas le système que nous préconisons. Lorsqu'on dit que le Crédit social créera l'inflation en se servant d'institutions financières canadiennes, cela n'est pas exact, car elle existe actuellement. Le Crédit social, c'est la solution, et non pas une solution qui conduit à l'inflation.

Quelle différence y a-t-il entre \$7 provenant des États-Unis ou d'Europe et \$7 provenant de la Banque du Canada, si les deux montants sont fondés sur ce qu'on fait et ce qu'on construit au Canada? La grosse différence, tout de même, c'est que les \$7 qui proviennent de la Banque du Canada, on n'aura à les rembourser qu'une fois, puisqu'ils sont prêtés au peuple canadien par le peuple canadien, alors que les \$7 provenant des Américains ou d'ailleurs, on doit les rembourser, plus l'intérêt, ce qui fait que, finalement, les contribuables, par leurs impôts, devront payer trois ponts à la haute finance et un à eux-mêmes, trois routes transquébécoises à la haute finance et une à eux-mêmes, trois routes transcanadiennes à la haute finance et une à eux-mêmes, trois projets de la baie James à la haute finance et un à eux-mêmes, quatre Hydro-Québec, tout au moins, étant donné les intérêts et l'endettement que cette société a contractés avec les Américains, et une Hydro-Québec à eux-mêmes, tout cela selon les désirs des politiciens de la vieille école afin de devenir maîtres chez nous.